



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 DECEMBRE 2024

20241219_CA07 - Adhésion au Pacte Bois Biosourcés en Nouvelle Aquitaine portée par l'interprofession de la filière bois- Fibois

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Messieurs Dominique RENAUDIE et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant la déclinaison par Fibois Nouvelle-Aquitaine de la version néo-aquitaine de Pactes Bois-biosourcés développés par les membres du réseau Fibois France,

Considérant l'objet de ces pactes, qui visent à massifier le recours au bois et aux matériaux biosourcés dans les projets de constructions neuves ou de réhabilitations, avec la vocation d'anticiper les projets pour favoriser le développement économique local,

Considérant l'inscription de ces pactes dans la stratégie nationale bas carbone, prévoyant la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050,

Considérant l'inscription de ces pactes dans le projet de territoire de Limoges Métropole et du Programme Local de l'Habitat pour accompagner le développement de la filière bois,

Considérant les avantages pour les maitrises d'ouvrage : accompagnement vers la transition pour un coût réduit, mise en réseau avec des maitres d'ouvrage locaux et nationaux, communication, ...

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- autorise la Directrice générale à signer le Pacte Bois Biosourcés et tous documents devant intervenir dans ce cadre ;
- autorise l'imputation des dépenses, soit 3 000 € par an sur 5 ans sur les lignes prévues au budget.

Formalités de publicité effectuées

le **20 DEC. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **20 DEC. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD


